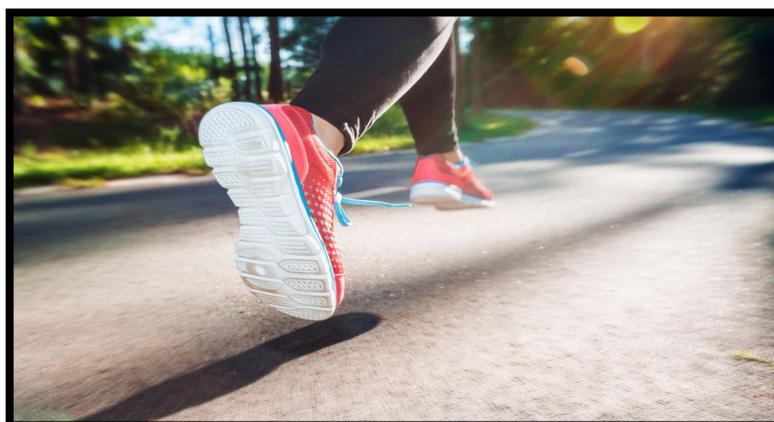




# Langevinette

mai 2023



**Date de tombée mois de juin 2023**

**8 juin 2023 à 16h**



## LE MOT DU MAIRE

La semaine de la sécurité civile s'est déroulée du 7 au 13 mai 2023 et le ministère de la Sécurité publique profite de l'occasion pour nous demander à nouveau de sensibiliser les citoyens aux conséquences d'un sinistre et de leur rappeler qu'en situation d'urgence ou de sinistre, il revient d'abord au citoyen d'assurer sa propre sécurité ainsi que celle de sa famille et la protection de ses biens.

La préparation consiste notamment à avoir à la maison une trousse d'urgence qui contient des réserves d'eau potable, de la nourriture non périssable et les articles essentiels pour subvenir à ses besoins pendant trois jours.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie potable, le conseil municipal a adoptée au mois d'octobre 2021, le règlement no 201-21 sur l'utilisation de l'eau potable.

Parmi les changements apportés, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 3h à 6h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20h à 23h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique et ce, selon les jours suivants :

Le lundi pour [l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1](#);

Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;

Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5;

Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7;

Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9;

Pour ce qui est des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux, l'arrosage est permis uniquement de 3h à 6h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20h à 23h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique et ce, selon les jours suivants :

Les lundi, mercredi et vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5 ou 9.

Les mardi, jeudi et samedi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 ou 8.

Cependant, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues précédemment, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

Il serait bon de noter que le règlement no 201-21 sur l'utilisation de l'eau potable est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité au [www.stejustine.net](http://www.stejustine.net).

Au cours des derniers jours, 23 personnes de notre municipalité ont reçu un avis préalable leur demandant de bien vouloir démonter complètement leur abri d'hiver et ce, avant le 22 mai 2023. Ce nombre représente une nette amélioration avec l'année dernière alors que nous avons transmis des avis à une quarantaine de personnes

Il serait bon de rappeler que ces abris d'hiver sont autorisés temporairement du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai. **Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre suivant, les abris de ce type sont strictement interdits.**

Nous avons commencé cette démarche en 2021 en raison d'un nombre grandissant de ces abris d'hiver dans notre paysage pendant cette période interdite et honnêtement, ce n'est pas ce qui embellit le plus notre municipalité.

Sachez qu'une vérification sera effectuée à cet effet dès la semaine prochaine et que des mesures seront prises afin que tous ces abris d'hiver soient enlevés sans exception.

Nous comptons donc sur la contribution des personnes concernées pour remédier à ce problème.

Christian Chabot, maire





## Conseil en bref

- Comptes fournisseurs : 304 574,02 \$
- Le conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022, tels que préparés par la Société de comptables professionnel agréés Blanchette Vachon.
- Adoption du règlement no 219-23 modifiant le règlement de zonage no 76-07.
- Le conseil accepte la soumission déposée par Pavage Sartigan Ltée pour l'exécution des travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse pour la somme de 112 583,52\$ taxes incluses.
- Le conseil accepte de céder une servitude de passage à monsieur Dany Racine sur le lot 3 915 287 du cadastre du Québec.
- Le conseil est informé des dernières démarches dans le dossier de la rampe d'accès à la bibliothèque Roch Carrier avec la possibilité de coordonner ces travaux avec les travaux de pavage de la rue de la Caisse.
- Le conseil accepte la soumission déposée par Ford Appalaches pour l'acquisition d'un camion léger Ford F-150, année 2022, 4X4 et ce, pour la somme de 54 995\$ plus taxes.
- Le conseil accepte d'adhérer à l'entente proposée par la MRC des Etchemins afin de permettre à toutes les municipalités de la MRC d'avoir un accès à un écocentre.
- Le conseil retient les services de Débroussaillage Adam Vachon pour réaliser le fauchage des rangs selon le tarif horaire de 114.75\$ pour le petit tracteur et de 119.75\$ pour le gros tracteur et ce, pour un budget maximal de 4 000\$.
- Le conseil autorise l'achat de vêtement de sécurité et de vêtements promotionnels selon le document déposé.
- La préparation du devis pour le chargeur sur roues suit son cours et le conseil municipal confirme qu'il désire acheter un chargeur neuf.
- Adoption du règlement d'emprunt no 220-23 décrétant une dépense et un emprunt de 375 000\$ et visant à autoriser l'acquisition d'un chargeur sur roues.
- Adoption du règlement no 221-23 visant à augmenter le fonds de roulement d'un montant de 15 000\$ pour un total de 50 000\$.
- Le conseil nomme mesdames Annie Venables, Émilie Bédard, Lise Buteau et messieurs Kim Boulanger et Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement.
- Le conseil est informé du nouveau programme de compostage domestique 2023 de la MRC de Bellechasse.
- La directrice des loisirs participera à la journée « Nos milieux de vie en action ».
- Le conseil invita la population de Sainte-Justine à participer aux activités du « Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques » et à contribuer à l'amélioration du bien-être des personnes atteintes de sclérose en plaques de notre municipalité en faisant un don à la Société canadienne de la sclérose en plaques.



## **Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Sainte-Justine**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ**

#### **AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ**

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 4 mai 2023, le conseil municipal de Sainte-Justine a adopté le règlement numéro 220-23 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 220-23 visant à autoriser l'acquisition d'un chargeur sur roues et à procéder à un emprunt de 375 000\$ pour en acquitter le coût ».

Aux fins d'acquitter cette dépense de 375 000\$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 375 000\$ sur une période de 15 ans.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 220-23 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 23 mai 2023 à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 220-23 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 162. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 220-23 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 23 mai 2023, à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0.
6. Le règlement peut être consulté à la Mairie de Sainte-Justine du lundi au jeudi entre 9h00 et 16h30 (fermé de 12h30 à 13h00) et le vendredi de 9h00 à 13h00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 4 mai 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 mai 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Sainte-Justine ce 17<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-trois.

GILLES VÉZINA, directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Sainte-Justine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Mairie et Église, entre 9h00 et 16h00 le 17<sup>e</sup> jour de février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-trois.

GILLES VÉZINA, directeur général et greffier-trésorier

## **Cercle de Fermières Sainte-Justine**

Un rappel en prévision du prochain  
« **Marché aux puces OLO** »



Les personnes désirant se départir d'objets qui ne leurs sont plus utiles peuvent les déposer devant la porte de la salle Claudia-Gagné au sous-sol du Centre civique.

SVP inscrire « OLO » sur l'emballage.

Votre implication nous a permis, pour une autre année, de remettre une contribution à la Fondation OLO ainsi qu'à nos œuvres caritatives.

Nous vous en remercions



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE ÉCOCENTRE DE RÉCUPÉRATION

**OUVERTURE / SAMEDI 6 MAI 2023**

L'Écocentre de récupération est un endroit aménagé afin de permettre aux citoyens de se départir des déchets secs, des objets en métal et divers objets encombrants, des restants de peinture et des résidus domestiques dangereux (selon liste des produits acceptés), du gazon, des branches, des feuilles, des pneus, des batteries, des appareils frigorifiques et des produits électroniques.

L'Écocentre est situé au 167, route 204 à l'arrière des édifices municipaux de la Municipalité de Sainte-Justine. Il est ouvert tous les samedis de 8h00 à 13h00 et ce, du 6 mai au 25 novembre inclusivement ainsi que les mercredis du mois de mai de 17h30 à 19h30.

**N.B. :** À moins d'une entente conclue avec une municipalité, l'Écocentre est réservé exclusivement aux contribuables de la municipalité de Sainte-Justine tels que les occupants permanents ou les saisonniers et est interdit aux entrepreneurs. Une preuve d'identité avec photo ou une copie de votre compte de taxes peut vous être demandée à l'accueil par le préposé.

Un préposé contrôle l'accès au site et supervise la disposition des déchets. De plus, celui-ci vérifie la preuve de résidence et complète le registre pour chaque personne qui utilise l'Écocentre.

Le conseil municipal a convenu de modifier ses directives relatives aux matières acceptées à l'Écocentre à compter du 6 mai 2023 et ce, de la façon suivante :

**1- Tout dépôt de bardeaux d'asphalte est interdit pour la réfection d'une toiture de résidence.**

Le conseil municipal fonde sa décision sur le fait que les coûts reliés à la récupération des bardeaux d'asphalte remplacés lors de ces travaux de réfection de toitures, relèvent de la responsabilité du ou des propriétaires concernés et que ce n'est pas à l'ensemble des contribuables de Sainte-Justine à payer pour cette partie des travaux.

**2- Le dépôt de bardeaux d'asphalte est autorisé pour la réfection d'une toiture de remise ou de garage mais seulement pour une quantité maximale de 3 m<sup>3</sup>.**

3- Le conseil municipal n'apporte aucune modification à la quantité de matières acceptées de matériaux secs à 3 m<sup>3</sup>. Cependant, le nombre d'entrées de ces matériaux est limité à **1 voyage par semaine**.

### MATIÈRES ACCEPTÉES

**- Résidus de démolition et de construction en faible quantité\***

Bois, panneaux de gypse, isolant, fils électriques, tuiles de plafond, plâtre, béton, brique, tapis, réservoirs d'eau chaude, etc. (limite de 1 voyage de 3 m<sup>3</sup> par semaine).

\* *Pour les grosses quantités de matériaux secs (plus de 3 mètres cubes), les usagers devront les transporter directement au site régional des déchets situé à Armagh (ouvert du lundi au vendredi) ou en disposer par le biais d'une entreprise privée de disposition des déchets.*

**- Le gazon, les feuilles mortes, les branches**

Les sacs de gazon et de feuilles mortes devront être vidés sur place à l'endroit prévu à cette fin.

**- Les résidus verts ou secs**

Bois, branches, arbres, terre, terreau, copeaux de bois, paillis.

**- Les bonbonnes de propane (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 lbs).**

#### - Les peintures

Peintures (contenants de 100 ml à 170 litres), apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre), peintures à métal ou antirouille, teintures, vernis, laques, produits préservatifs pour le bois, scellants acryliques pour l'asphalte.

#### -RDD (résidus domestiques dangereux)

Acétone, adhésifs, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, antigel, aérosols, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, huiles minérales et végétales, huiles usées (moteur, transmission et autres), filtres et contenants de 50 litres ou moins, lubrifiants, méthanol, naphte, peintures pour usage industriel et artistique, poli, polyfilla, protecteurs (cuir, suède, vinyle), résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, solvants, teinture à souliers, térébenthine, toluène.

**Tous les produits apportés devront être exclusivement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants d'origine.**

#### - Les déchets encombrants

Toile de piscine, filtre de piscine, tuyau de drainage, réservoir d'eau chaude, etc....

#### - Les meubles hors d'usage

Tous les appareils électroménagers et les meubles de toutes catégories tels que meubles de cuisine, meubles de salon ou meubles de chambres à coucher qui sont **hors d'usage**.

Les appareils électroménagers et les meubles de toutes catégories **qui ne sont pas hors d'usage** ainsi que les équipements informatiques devront être disposés par le biais de *Ressourcerie Bellechasse inc. (642-5627)*.

#### - Les pneus

Les pneus devront être démontés des jantes de roue et classés selon la grosseur par le porteur. **Seuls les pneus de voitures, de camions et les petits pneus sont acceptés (Jante d'un diamètre égal ou inférieur à 24.5").**

#### - Les piles domestique et les batteries

Les piles rechargeables (pour jouets, outils, téléphones sans fil et cellulaires, ordinateurs portables, camé-scopes), les piles alcalines (AA, AAA, 9 volts), les piles carbone-zinc.

Ces piles peuvent également être déposées à la Mairie lors des heures d'ouverture.

#### - Les ordures ménagères

- **Les matières recyclables** tels que le papier, le carton, les journaux, *les matières plastiques et les métaux que l'on retrouve dans le bac bleu ainsi l'aluminium, l'acier, le cuivre, les jantes sans pneus et les bicyclettes.*

#### - Les appareils frigorifiques

#### - Les produits électroniques

### MATIÈRES REFUSÉES

- **Les appareils ménagers et les meubles qui ne sont pas hors d'usage.**

- **Les grosses quantités de matériaux secs (plus de 3 mètres cubes).**

- **Les Résidus domestiques dangereux et peinture** : acides, bases, oxydants, huiles BPC, pesticides et insecticides, tout produit non identifié par une étiquette lisible, batteries de provenance industrielle, peintures de signalisation achetées dans des commerces de gros, stucco, peintures dans des contenants de plus de 170 litres.

- Les balles de fusils
- **Les** détecteurs de fumée, les acides, les bases, les oxydants, les huiles BPC, les pesticides et insecticides ainsi que tout produit non identifié par une étiquette lisible.
- **Les** piles telles que les batteries d'automobiles et de tout autre véhicule motorisé et les batteries de provenance industrielle.

## **TUBULURES D'ÉRABLIÈRES / NOUVEAU SERVICE**

La MRC des Etchemins, en collaboration de l'Écocentre de Sainte-Justine et celui de Saint-Prosper, offre le service de récupération de la **tubulure d'érablière sans broche ni collets** aux contribuables situés sur le territoire de la MRC des Etchemins soient pour les 13 municipalités suivantes : Lac-Etchemin, Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc, Saint-Magloire, Saint-Prosper, Sainte-Rose, Sainte-Sabine et Saint-Zacharie.

**La broche et les collets à partir des tuyaux maîtres et des tubes de dimension 5/16'' devront être retirés.**

Une preuve d'identité avec photo ou une copie de votre compte de taxes peut vous être demandée à l'accueil par le préposé.

Bonjour à tous,

Comme annoncé dans la dernière Langevinette, vous êtes tous invités à vous joindre à nous pour le lancement de la saison estivale 2023 du Site historique des Pères Trappistes. Le tout aura lieu lors des festivités de la Fête Nationale du Québec le samedi 24 juin. Une messe en plein air, discours officiel, dîner communautaire, une nouvelle activité d'échange de souvenirs sur un sujet marquant de Sainte-Justine, un chansonnier et une magnifique envolée de ballons vous sont proposés comme activité. Surveillez les publicités à venir pour l'horaire complète et détaillée.

Je me souviens de?

Concernant l'activité de discussion et d'échange de souvenirs, le sujet de cette première édition sera l'incendie de la Coop de Sainte-Justine le 4 juillet 1986. Qui ne se souvient pas de cette tragédie et qui n'a pas une anecdote ou un souvenir à raconter? Je vous invite à venir voir la mini exposition qui saura raviver votre mémoire et peut-être pourrez-vous partager avec les gens présents votre souvenir de cet événement? Un prix de participation sera remis au hasard parmi ceux qui auront pris quelques minutes pour participer à cette belle activité.

Je vous rappelle qu'il est possible de louer le pavillon de musique pour une rencontre familiale, une fête ,etc. De plus, le conseil d'administration a décidé de laisser la toilette pour toute la saison sur le site du pavillon de musique. Donc, plus besoin d'aller à l'accueil lors du pique-nique familial ou le spectacle musical du mois d'août.

Au plaisir de vous rencontrer sur le site!

Votre comité de la Société du Patrimoine.



# Service des



## HORAIRE SAISON 2023

**CENTRE DEKHOCKEY DESJARDINS  
DES ETCHEMINS**



| Lundi   | Mardi                                      | Jeudi  | Vendredi  | Mercredi  |
|---|--|--|---|---|
| <b>18h30 à 21h00</b><br><br><b>DEK RÉCRÉATIF ADULTES (16 ANS ET +)</b><br><b>5\$/SOIR</b> | 18h00 à 18h40<br><b>INITIATION AU DEK</b>  | <b>LIGUE ADULTES</b><br><br>18h30 à 19h30 Match #1<br>19h30 à 20h30 Match #2<br>20h30 à 21h30 Match #3 | 18h30 à 19h30<br><b>LOCATION DEK FÉMININ</b>                    | <b>Samedi</b>   |
|   | 18h45 à 19h25<br><b>DEK JR 6 à 9 ans</b>   |  |   | <b>Dimanche</b>   |
|   | 19h25 à 20h05<br><b>DEK JR 10 à 14 ans</b> |  | <b>DISPONIBLE POUR LOCATION 50\$ / HEURE</b>                    |   |
|   | 20h05 à 20h45<br><b>DEK JR 10 à 14 ans</b> |  | <b>DISPONIBLE POUR LOCATION À COMPTER DE 19H30 50\$ / HEURE</b> |   |
|   |  |  |   | <b>Samedi</b><br><br>9h à 12h<br><b>Dek libre gratuit * 15 ans et -</b> |

### DEK RÉCRÉATIF 16 ans et plus

**TOUS LES LUNDIS, 19H00**  
**DÈS LE 8 MAI 5\$ / SOIR**  
 (ARGENT COMPTANT)

**QUE CE SOIT POUR ESSAYER OU POUR JOUER PLUS SOUVENT, PEU IMPORTE TON NIVEAU, REJOINS-NOUS !!!**

**LES ÉQUIPES SERONT FORMÉES SUR PLACE CHAQUE SEMAINE AVEC LES JOUEURS PRÉSENTS**

| ÉQUIPEMENT REQUIS ADULTES ET ENFANTS |  |
|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/>             | <b>BÂTON (DEK OU HOCKEY)</b><br><small>MANCHE EN ALUMINIUM INTERDIT<br/>                     PAS DE RUBAN SUR LA PALETTE</small> |
| <input type="checkbox"/>             | <b>JAMBIÈRES (DEK OU HOCKEY)</b>   |
| <input type="checkbox"/>             | <b>CASQUE</b>  |
| <input type="checkbox"/>             | <b>COQUILLE</b>  |
| <input type="checkbox"/>             | <b>GANTS</b>   |
| <input type="checkbox"/>             | <b>CHAUSSURES DE SPORT</b>   |

### DEK LIBRE 15 ANS ET MOINS GRATUIT

**Tous les samedis, de 9h à 12h\***  
**Dès le 20 mai**  
**Viens jouer ou pratiquer !**

*\*Si nous n'avons pas de location. S'il y a une location, nous l'afficherons sur Facebook*

**CLUB DE BOXE M.A.A.**

**Gala à Ste-Justine**  
**Samedi 10 juin 19h00**  
**Soirée à ne pas manquer**

Pour réservation Table ou billet  
 Alain Côté (418) 625-0224  
 Annie Lapierre (418) 383-5217

LA FÊTE NATIONALE  
DU QUÉBEC  
À SAINTE-JUSTINE

Plus de détails à venir sur  
notre page Facebook



**PROGRAMMATION**

Dès 18h : Zone de jeux : Pétanque, fer, Spike Ball  
18h à 21h : Animation pour enfants  
18h00: Discours patriotique et Hommage au drapeau  
18h15 : Spectacle de danse hip-hop et danse Latine  
18h45 : Concours d'habiletés organisé par le comité Dekhockey (Inscriptions par google Forms)  
21h00 à 1h00 : Chansonnier et musique d'ambiance  
22h00 : Feu traditionnel de la Fête Nationale

**SERVICES SUR PLACE**  
CASSE-CROÛTE  
ET BAR DÈS 18H



**BAINS LIBRES ET DU CLUB DE  
LONGUEURS (Jusqu'au 21 mai 2023)**

Piscine de l'École des Appalaches  
135 boulevard Lessard, Ste-Justine

|                    | Dimanche  | Lundi         |
|--------------------|-----------|---------------|
| Bain libre bloc 1  | 15H À 16H | 18H30 à 19H30 |
| Bain libre bloc 2  | 16H À 17H | -----         |
| Club de longueurs* | -----     | 19H30 à 20H30 |

|                                     | Bain libre | Club de<br>longueurs* | Abonnement<br>12 blocs |
|-------------------------------------|------------|-----------------------|------------------------|
| 2 ans et -                          | Gratuit    | -----                 | -----                  |
| 3 à 17 ans                          | 4\$ / bloc | -----                 | 40 \$                  |
| Adultes                             | 6\$ / bloc | 6\$ / bloc            | 60\$                   |
| FAMILLE<br>2 ADULTES<br>2 ENFANTS** | 15\$       | -----                 | 150\$                  |
| FAMILLE<br>2 ADULTES<br>3 ENFANTS** | 20\$       | -----                 | 200\$                  |

\*Club de longueurs: 16 ans et plus seulement

\*\*Enfants de 3 à 17 ans demeurant à la même adresse

**AVIS DE  
RECHERCHE**



**Tu sais jouer au tennis?  
Tu as envie de transmettre de passion  
en donnant quelques cours aux jeunes ?  
Contacte Émilie !!!**

Depuis quelques semaines, nous avons  
reçu quelques demandes à savoir si  
nous pouvons offrir des cours de tennis.  
Malheureusement, suite à plusieurs  
tentatives pour trouver un instructeur,  
nos démarches restent sans résultat !



**GYMNASSE DE L'ÉCOLE DES APPALACHES  
INSCRIPTION SUR PLACE (3\$ PAR SOIR)**

**BADMINTON LIBRE**

Tous les lundis et jeudis, de 19h à 21h

4 terrains pour jouer en simple  
2 terrains pour jouer en double  
Apportez vos raquettes et vos volants.



**VOLLEYBALL INTÉRIEUR**

Tous les mardis, de 19h30 à 21h

Les équipes sont formées sur  
place selon les présences.



## DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

### HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18h30 à 20h00

Mardi 13h30 à 15h00

Jeudi 18h30 à 20h00

Samedi 9h30 à 11h00

☎ : **418 383-5399**

**Nouvelle adresse : 111, rue de la Caisse**

### REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les nombreux donateurs de la bibliothèque Roch-Carrier cette année. Un immense merci à la FADOC, aux jeunes étudiantes bénévoles et leurs amies qui nous ont organisé une activité de financement, au cercle des fermières et au Club optimiste de Sainte-Justine ainsi qu'à Mme Nicole Cloutier. Vos dons font une réelle différence pour la bibliothèque.



### EXPOSITION DE L'ARTISTE SOPHIE RUEL

Nous avons la chance d'exposer quelques magnifiques œuvres de Sophie Ruel, de Sainte-Justine, qui est artiste peintre aquarelliste. L'enfant au sac à dos est également son premier ouvrage littéraire dédié au bien être de l'enfance et son amour de l'art qui est disponible pour consultation. Venez admirer ses œuvres, vous serez séduit!

### LIVRES BILINGUES

Nous avons maintenant une sélection de superbes livres en anglais/français ou français/espagnol ou espagnol/anglais. Les livres parfaits pour initier vos enfants à d'autres langues tout en découvrant de magnifiques histoires amusantes. Venez les consulter!

### NOUVEAUTÉS LIVRES POUR MAI

Plusieurs nouveautés jeunesse sont maintenant disponibles pour les prêts. Nous annonçons toutes celles-ci sur notre page Facebook. Restez à l'affût de nos publications.

**CONSULTER LA PAGE FACEBOOK OU LE SITE WEB DU RESEAU BIBLIO  
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA BIBLIOTHÈQUE ROCH-CARRIER**

**facebook**

# Avis de convocation **L'Essentiel** des Etchemins

## Assemblée Générale Annuelle

Mardi 13 juin 2023, 15h  
Salle municipale de la  
Municipalité Saint-Louis de Gonzague (Ravignan)  
108 rue de l'Église, G0R 2L0

Un léger goûter sera servi.  
Veuillez nous confirmer votre présence avant le mercredi 7 juin 16h.  
Par courriel à: [admin.lessentiel@sogetel.net](mailto:admin.lessentiel@sogetel.net) ou par téléphone auprès de Stéphanie Bouffard 418.625.4112 ou même par la messagerie Facebook de L'Essentiel des Etchemins.

Vous aimeriez vous impliquer en siégeant sur notre conseil d'administration ? Voici comment procéder:

- Assurez-vous d'être inscrit en tant que membre, ou remplissez le formulaire disponible sur notre site web. C'est gratuit !
- Transmettre une lettre d'intention à la directrice générale madame Geneviève Turcotte par courriel à [lessentiel@sogetel.net](mailto:lessentiel@sogetel.net) au moins 10 jours avant l'assemblée générale, soit avant le 29 mai 2023 16h.

Pour un emploi ciblé! 🎯

Y a-t-il quelqu'un qui pourrait m'aider? Je viens d'arriver dans le coin et je voudrais connaître les possibilités d'emploi?



Appelle FOCUS EMPLOI. C'est gratuit. Ils vont pouvoir regarder ça avec toi!

418 625-3424




SAMEDI 3 JUIN 2023

---

# LE 80 DES ETCHEMINS

## 4E ÉDITION

---

## LA FONDATION DE L'ÉCOLE DES APPALACHES

en collaboration avec

## LA FONDATION MICHEL BERNIER

Merci à  
**LA CLINIQUE PHYSIO-OSTÉO DES ETCHEMINS**  
de nous prêter un membre de leur équipe pour la journée de l'évènement Jasmín Chouinard, merci de l'intérêt porté!

Merci à  
**FORD APPALACHES**  
de nous fournir les véhicules qui assureront la sécurité lors de l'évènement




| Distance | Lieu de départ                           | Heure de départ | CÔÛT PAR PERSONNE     |                                 |  |
|----------|--|-----------------|-----------------------|---------------------------------|--|
|          |  |                 | Population en général | Élève de l'école des Appalaches | Entreprise et famille (minimum 4 personnes d'une même adresse) |
| 10 km    | École Petite-Abéille Saint-Cyprien       | 13h30           | 20 \$                 | 10 \$                           | 15 \$  |
| 23 km    | Salle municipale Saint-Louis de Gonzague | 13h00           | 25 \$                 | 20 \$                           | 20 \$  |
| 47 km    | École des Appalaches                     | 10h30           | 40 \$                 | 30 \$                           | 30 \$  |
| 83 km    | École des Appalaches                     | 7h30            | 60 \$                 | 30 \$                           | 40 \$  |
| 115 km   | École des Appalaches                     | 7h30            | 70 \$                 | 30 \$                           | 50 \$  |

Pour t'inscrire, communique avec Marika à [marika.noel@csbe.qc.ca](mailto:marika.noel@csbe.qc.ca) ou consulte la page facebook Fondation École des Appalaches

Les collations et le repas sont fournies pour les participants aux 115, 83 et 47 km. Tous les participants recevront un petit présent en souvenir de leur participation.

Grand ménage? Rénovation?  
Déménagement?  
Pensez à votre écocentre!



- Appareils réfrigérants
- Matériaux de construction
- Appareils électroniques et informatiques
- Ampoules fluocompactes et néons
- Conteneurs sous pression
- Peintures, teintures et vernis
- Pneus, piles et plus

Vos déchets seront en grande partie transformés et réutilisés.

Pour savoir où vous départir d'une matière, utilisez l'application CA VA? OU?

RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT  
c'est maintenant!

Québec

En partenariat avec le CRECA, les MRC des Appalaches, de Bellechasse, de Beauce-Centre, de Beauce-Sartigan, des Etchemins, de L'Islet, de Lotbinière, de Montmagny, de La Nouvelle-Beauce et la Ville de Lévis.

**LE SERVICE  
AUX  
PERSONNES  
HANDICAPÉES**

**Nouvel Essor**

Une partie de la mission de l'organisme est de favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées afin d'améliorer leurs conditions de vie et qu'elles prennent part activement à la communauté.

Nous visons le développement de leur autonomie, tout en respectant les capacités de chacun.

Pour ce faire, nous offrons des services d'activités de jour et de loisirs aux personnes ayant une déficience physique, intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme.

Pour plus d'information, communiquez avec  
Mariane Lachance au 418 383-5252 poste 4



## CIRCUITS FIXES LE VENDREDI (pour tous types de déplacements)

Le transport collectif des Etchemins vous offre la possibilité de vous déplacer vers Saint-Georges tous les vendredis, et ce, pour tous types de déplacements (commission, restaurant, visite...). Le service est porte-à-porte, vous avez seulement qu'à **réserver votre place avant le jeudi 12 h (midi)**.

Pour plus d'information ou pour faire une réservation, communiquez avec le Taxi collectif des Etchemins en composant le **418-227-2626**.

| DÉPART (du domicile) |  |                             |  |             | ARRIVÉE                          | RETOUR |
|----------------------|--|-----------------------------|--|-------------|----------------------------------|--------|
| 11 h 45              | 12 h   | 12 h 15                     | 12 h 30  | 12 h 45     |                                  |        |
| St-Magloire          | St-Luc<br>St-Camille<br>St-Cyprien<br>Ste-Sabine | Lac-Etchemin<br>Ste-Justine | Ste-Aurélie<br>St-Louis<br>St-Prosper<br>Ste-Rose<br>St-Zacharie | St-Benjamin | St-Georges<br>(prévue pour 13 h) | 16 h   |

\*\*\* Les tarifs varient entre 20 \$ et 40 \$ (pour un aller/retour), ils sont les mêmes que le Taxi collectif des Etchemins.

Les Monts Notre-Dame

**PROJET À VENIR**

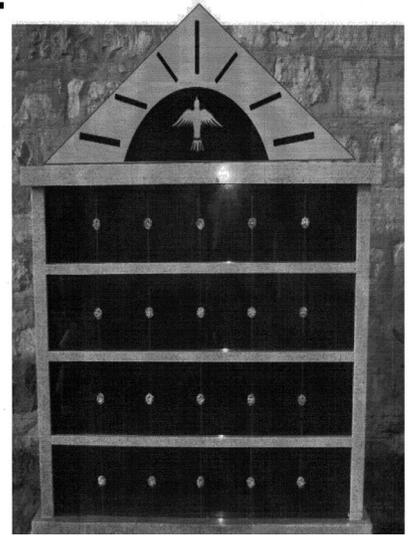
Pour répondre à une demande toujours grandissante, le Comité envisage présentement l'installation de Columbariums Extérieurs dans tous les Cimetières de son territoire.

Chaque Columbarium aura 24 espaces, pouvant accueillir chacun 2 URNES (grandeur standard) et la concession sera d'une durée de 50 ans.

Pour manifester votre intérêt ou pour plus d'informations, veuillez rejoindre :

STE-JUSTINE : GHISLAIN ROYER 418-383-5939

Lucie Tanguay au 418-476-3651 ou au 418-625-3381 poste 551



Nouvelle activité au centre civique, salle Gatién-Lapointe

**BASEBALL POCHE**

LES DIMANCHES :

21 MAI, 18 JUIN

De 13h30 à 16 h

**ACTIVITÉ POUR TOUS**

Pour plus d'informations : Denis Dion 418-383-5954

FADOQ Ste-Justine



**Mon sourire pour te faire sourire**



Chers villageois,

Dans le cadre du cours d'éthique et culture religieuse, les élèves de première année de l'école Fleurs-de-Soleil ont participé à un petit projet portant sur le civisme qui s'intitule « Mon sourire pour te faire sourire ». Tout d'abord, nous avons lu un album jeunesse intitulé : Un sourire de l'auteure Marie Voigt. Nous avons découvert que le sourire est le plus beau des cadeaux. Celui-ci est gratuit et contagieux. Les élèves ont par la suite créé une roche en y peignant un sourire. Ces roches seront identifiées et déposées un peu partout dans le village afin de vous faire sourire. Lorsque vous découvrirez une roche, vous penserez à nous. Nous espérons qu'elle vous décrochera un sourire. Par la suite, je vous encourage à déposer la roche à un nouvel endroit afin que quelqu'un d'autre puisse la trouver. Ainsi, plusieurs sourires seront partagés pendant l'été.

Merci de votre participation!

Les amis de première année

Bonne Fête  
Maman

Vous aimeriez offrir une petite attention pour la fête des Mères ?

Alors pourquoi ne pas rendre l'utile à l'agréable !

**Offrez-leur réconfort, santé et temps !**

C'est ce que le service de la popote roulante vous propose !

**Osez essayer !**



Nouvel Essor

Organisme sans but lucratif qui oeuvre auprès des aînés, des proches aidants et des personnes en situation d'handicap de la MRC des Etchemins.

191, rue Langevin, Sainte-Justine.

Pour information, communiquez avec Marjorie Carrier au 418 383-5252 poste 2



Havre  
l'Éclaircie

TU TE RECONNAIS  
AU FEU  
**OU JAUNE  
ROUGE ?**



RELATION  
SAINE

IL...  
- Respecte tes décisions et tes goûts  
- Accepte ta famille et tes amies  
- Te fait confiance  
- S'assure que tu es épanouie

ATTENTION !

PRÉSENCE  
DE VIOLENCE

IL...  
- Se moque de toi et de tes opinions en public  
- Est jaloux et possessif  
- Contrôle tes sorties, tes vêtements  
- Fouille dans ton cellulaire

DANGER !

DEMANDE  
DE L'AIDE

IL...  
- T'humilie et te traite de nom quand tu le contredis  
- Pète les plombs quand quelque chose lui déplaît  
- Te pousse, te secoue, te frappe  
- T'oblige à avoir des relations sexuelles

**Nous pouvons t'aider.**  
418 227-1025 - 1 800 709-1025

SERVICE DE CONSULTATION  
DISPONIBLE DANS LES  
MUNICIPALITÉS SUIVANTES

SAINT-GEORGES  
BEAUCEVILLE  
LA GUADELOUPE  
LAC-ETCHEMIN  
SAINT-ÉPHREM

SAINT-GÉDÉON  
SAINT-JOSEPH  
SAINT-MARTIN  
SAINT-PROSPER  
SAINTE-MARIE

24 H / 24  
7 JOURS / 7

Le mouvement des aînés remercie les membres de Sainte-Justine qui se sont déplacés lors de la partie de sucre organisée le 20 avril dernier.

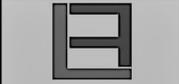
Remerciements à  
M. Marcel Morissette et  
Érablière C.A. Gosselin qui  
nous ont permis de nous  
sucrer le bec.

fadoq

Petites Petites  
 Petites Petites  
 Petites Petites  
**ANNONCES**  
 Petites Petites  
 Petites Petites



## Recharge d'extincteurs



**LA FORCE-B INC.**  
 Division : protection incendie

*Josée Tanguay*  
 Technicienne

54, route 204  
 Sainte-Justine (Québec)  
 G0R 1Y0

Tél. : 418 625-9788  
 laforce-b@outlook.com



2.5 lbs : 20\$  
 5 lbs: 25\$  
 10 lbs: 30\$  
 20 lbs: 35\$  
 30 lbs: 50\$

Plus taxes

**418-625-9788**



## Peinture Tirage de joint Alain Roy

Intérieur/extérieur  
 Prix abordable

Sainte-Justine  
 (418)222-9061  
 NEC 2265928095




Bureau municipal  
 167 route 204  
 Sainte-Justine, QC  
 G0R 1Y0  
 Téléphone : 418-383-5397  
 Télécopieur : 418-383-5398



[RECEPTION@STEJUSTINE.NET](mailto:RECEPTION@STEJUSTINE.NET)

Heures d'ouverture  
 Lundi au jeudi  
 de 9h00 à 12h30  
 13h00 à 16h30  
 Vendredi  
 9h00 à 13h00

Site internet : [WWW.STEJUSTINE.NET](http://WWW.STEJUSTINE.NET)